



## Harcèlement de mon employeur

Par **xavla**, le **23/04/2016** à **11:30**

Bonjour,  
suite à jugement aux prud'hommes pour 2 sanctions disciplinaires ou mon employeur à été débouté et ensuite fait appel, le prochain jugement se fera à la cour fin 2016. depuis 2010 env. je rassemble des pièces pour harcèlement, dont je fais aussi l'objet, mon avocat m'a toujours dit "attendez" (pour le harcèlement), à ce jour, je découvre (renseignements pris ailleurs) que nombre de ces pièces seraient irrecevables, quelle est la meilleure des stratégies à adopter pour évoquer ce sujet, car un autre avocat me parle d'appel d'incident, (car tout ce qui est antérieur au jugement des prud'hommes serait en quelque sorte perdu à mon très grand regret), quel en sont les inconvénients et les avantages de l'appel d'incident?  
merci de votre précieuse aide.

Par **P.M.**, le **23/04/2016** à **17:58**

Bonjour,  
L'unicité d'instance peut avoir pour effet de ne pas pouvoir évoquer des faits antérieurs à l'audience du Conseil de Prud'Hommes et donc au Jugement mais effectivement, un Appel incident pourrait vous le permettre...

Par **xavla**, le **23/04/2016** à **19:00**

Merci,  
cependant y a-t'il des inconvénients ?

Par **P.M.**, le **23/04/2016** à **19:13**

Je ne vois pas quels inconvénients puisque ce serait la seule manière apparemment de pouvoir invoquer le harcèlement moral et d'en obtenir éventuellement réparation...